

SÉANCE SPÉCIALE DU 21 JUIN 2021, 19 H.

Lundi, le 21 juin 2021, se tient à la Place des Fondateurs, 19 h, la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau. Cette séance est sous la présidence de Mme le maire Catherine Morissette.

Sont présents:	M. le conseiller	Paul Pineault
	Mme la conseillère	Sylvie Larouche
	M. le conseiller	Germain Grenon
	M. le conseiller	André Dufour
	M. le conseiller	Philippe Dufour
	M. le conseiller	Richard Sirois

M. Daniel Hudon, secrétaire-trésorier et directeur général, assiste aussi à la séance.

Conformément à l'article 153 du Code municipal, le conseil constate et mentionne que l'avis de convocation de la présente séance spéciale a été dûment signifié à tous les membres du conseil.

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une séance extraordinaire du conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Mme le maire Catherine Morissette, pour être tenue à la Place des Fondateurs, lundi, le 21^e jour de juin 2021, 19 h, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

- 1.0 Pensée.
- 2.0 Vente d'une parcelle de terrain adjacente au 105, rue du Massif – Autorisation de signatures.
- 3.0 Règlement 504 – Travaux 2^e Rang – Financement.
- 4.0 Période de questions.
Levée de l'assemblée.

DONNÉ ce 18^e jour du mois de juin 2021.

Daniel Hudon
Secrétaire-trésorier et directeur général

165-2021

Acceptation de l'ordre du jour de la séance spéciale du 21 juin 2021, 19 h.

ORDRE DU JOUR :

- 1.0 Pensée.
- 2.0 Vente d'une parcelle de terrain adjacente au 105, rue du Massif – Autorisation de signatures.
- 3.0 Règlement 504 – Travaux 2^e Rang – Financement.
- 4.0 Période de questions.
Levée de l'assemblée.

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que l'ordre du jour de la séance spéciale du 21 juin 2021, 19 h, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

166-2021

Vente d'une parcelle de terrain adjacente au 105, rue du Massif - Autorisation de signatures.

Il est proposé par M. le conseiller Philippe Dufour, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise la vente d'une parcelle de terrain adjacente au 105, rue du Massif d'environ 350 m² au prix unitaire de 32,70\$/m² soit approximativement 11 445 \$ excluant les taxes; que les frais de notaire et d'arpenteur inhérents soient et sont à la charge de l'acheteur; et que Mme le maire Catherine Morissette et M. le secrétaire trésorier et directeur général Daniel Hudon, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à donner plein effet à la présente. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

167-2021

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 545 900 \$ qui sera réalisé le 28 juin 2021.

CONSIDÉRANT que, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau souhaite emprunter par billets pour un montant total de 545 900 \$ qui sera réalisé le 28 juin 2021, réparti comme suit:

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
504	545 900 \$

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

CONSIDÉRANT que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 504, la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ce règlement.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller Germain Grenon et résolu que le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit:

1. les billets seront datés du 28 juin 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 28 juin et le 28 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier et directeur général;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit:

2022	49 900 \$	
2023	50 800 \$	
2024	51 900 \$	
2025	52 900 \$	
2026	53 900 \$	(à payer en 2026)
2026	286 500 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 504 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 28 juin 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

168-2021

Financement – Règlement 504 – Adjudication.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau a demandé, à cet égard, par l'entremise du système système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 28 juin 2021, au montant de 545 900 \$;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1- BANQUE ROYALE DU CANADA

49 900 \$	1,68000 %	2022
50 800 \$	1,68000 %	2023
51 900 \$	1,68000 %	2024
52 900 \$	1,68000 %	2025
340 400 \$	1,68000 %	2026

Prix : 100,00000 Coût réel : 1,68000 %

2- CAISSE DESJARDINS DE LA RIVE-NORD DU SAGUENAY

49 900 \$	1,71000 %	2022
50 800 \$	1,71000 %	2023
51 900 \$	1,71000 %	2024
52 900 \$	1,71000 %	2025
340 400 \$	1,71000 %	2026

Prix : 100,00000 Coût réel : 1,71000 %

3- FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

49 900 \$	0,60000 %	2022
50 800 \$	0,80000 %	2023
51 900 \$	1,05000 %	2024
52 900 \$	1,30000 %	2025
340 400 \$	1,55000 %	2026

Prix : 98,69300 Coût réel : 1,76920 %

CONSIDÉRANT que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Paul Pineault, appuyé par M. le conseiller Germain Grenon et résolu :

- que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 28 juin 2021 au montant de 545 900 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 504. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;
- que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (19 h 04).

Je, Catherine Morissette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**MME CATHERINE MORISSETTE
MAIRE**

**M. DANIEL HUDON
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL**